



Les pièces à fournir pour obtenir votre badge

Badge résident

- Formulaire d'engagement ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- Un justificatif de garage/parking de moins de 3 mois indiquant l'emplacement de stationnement (quittance de loyer, acte de propriété, taxe d'habitation ou taxe foncière) ;
- Caution de **30 €** (tarif 2017).

Pour les professionnels bénéficiant d'une place de stationnement / garage au sein de l'aire piétonne

- Formulaire d'engagement ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- Un justificatif de garage/parking de moins de 3 mois indiquant l'emplacement de stationnement (quittance de loyer, acte de propriété, taxe d'habitation ou taxe foncière) ;
- KBIS de moins de 3 mois (si adresse en zone piétonne, sinon fournir le bail commercial) ;
- Caution de **30 €** (tarif 2017).

Rappel : Un seul badge est affecté par place de garage ou parking privatif.

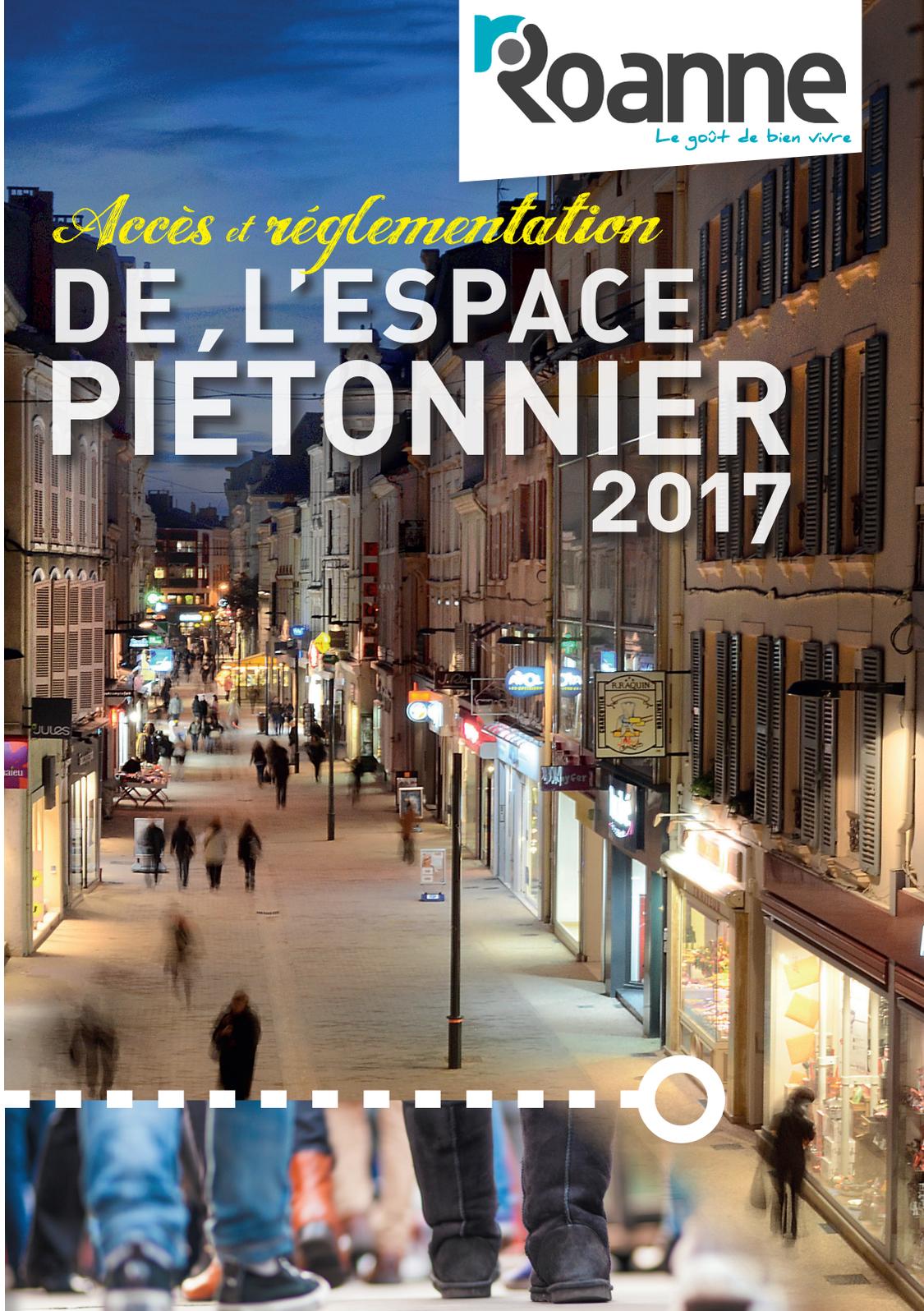
Badge temporaire (déménagement, emménagement, travaux)

- Formulaire d'engagement ;
- Arrêté d'autorisation de stationnement fourni par le service Urbanisme ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ;
- Caution de **50 €** (tarif 2017).

Renseignements

Police Municipale / Affaires Commerciales
Centre administratif Paul Pillet - 42300 Roanne
04 77 23 77 97

+ d'infos sur
Roanne.fr



Accès et réglementation DE L'ESPACE PIETONNIER 2017

